



# PROCÈS-VERBAL

## JUIN 2021

---

Le 2 juin 2021 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 7 juin 2021 à 19 h 30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à huis clos à la grande salle municipale, le lundi 7 juin 2021 à 19 heures 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames Dominique Bernard, Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau, conseillers, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

**SONT ABSENTS** : monsieur Bruno Gagné, maire.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire à huis clos ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation des procès-verbaux du 3 mai et du 18 mai 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
  - Entente de location Info Page ;
  - Soumission pour lampe portative ;
  - Soumission pour commande de drapeaux ;
  - Soumission SM-eau Expert Inc. ;

- Projet A.R.E.S. – Demande d’installation ;
  - Formation P.R., embauche ;
  - Confirmation de conformité – Développement EDF Renouvelables Inc. ;
  - Courriel d’une citoyenne suite à la saison du déneigement ;
  - Demande d’appui pour un projet de garderie subventionnée ;
6. Demande de subvention (dons) ;
  7. Rapports des employés et organismes ;
  8. Discussions diverses :
    - Vente pour non-paiement de taxes – Report au 14 juillet 2021;
    - Permis de lotissement non-payé et non-signé ;
    - Formation pinces désincarcération ;
    - Projet de loi n°67 ;
    - Avis de motion : projet de règlement sur les chiens ;
    - Vote par correspondance – Élections 2021 ;
    - Désherbage et peinture de la patinoire ;
    - Inscription au congrès de l’ADMQ – 15 au 17 juin 2021 ;
    - Dossier MADA – Panneau d’affichage électronique ;
    - Dossier garage municipal ; mandat et offre d’achat ;
    - Discours du maire ;
    - Dossier développement résidentiel : débroussaillage ;
    - Augmentation des heures de travail ;
  9. Varia :
  10. Comptes ;
  11. Période de questions ;
  12. Levée de la séance.

### **Résolution : 01-06-2021**

Lecture de l’ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d’approuver et d’adopter l’ordre du jour, l’item varia restant ouvert. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

### **3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 MAI ET DU 18 MAI 2021**

Une copie des procès-verbaux du 3 mai et du 18 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

### **Résolution : 02-06-2021**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit confirmé tel qu’il a été rédigé. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

### **Résolution : 03-06-2021**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **Résolution : 04-06-2021 (Entente de location Info Page)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de renouveler l'entente pour un an avec Info Page, au tarif mensuel de 4.45\$ par utilisateur, plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### **Résolution : 05-06-2021 (Soumission pour lampe portative)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'accepter la soumission d'ARÉO-FEU pour l'achat d'une lampe de scène portative rechargeable au coût de 925\$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### **Résolution : 06-06-2021(Soumission pour commande de drapeaux)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'accepter la soumission de L'étendard, Drapeaux & Bannières, pour la commande de 10 drapeaux de la municipalité, au coût unitaire de 90\$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### **Résolution : 07-06-2021 (Soumission sm-eau expert Inc.)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter la soumission de SM-eau Expert Inc., pour l'installation d'un compteur d'eau à la sortie du restaurant du Centre de Plein-Air. Le coût total est de 1,506.75\$, pouvant entrer dans le programme de la TECQ 2019-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### **Résolution : 08-06-2021 (Projet A.R.E.S. – demande d'installation)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de refuser la demande d'installation d'une station relais radioamateur du projet d'A.R.E.S. sur le territoire de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### **Résolution : 09-06-2021 (Formation P.R., embauche)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'engager Mme Julie-Pier Langlois, suite à la fin de sa formation réussie au 31 mai

2021. Nous nous occuperons de l'ajouter dans nos utilisateurs Info Page pour rendre active la réception des appels. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 10-06-2021 (Confirmation de conformité – Développement EDF renouvelables Inc.)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de confirmer que le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Nous avons reçu le courriel d'une citoyenne suite à la saison du déneigement. Elle demande à ce qu'on replace les roches déplacées sur son terrain, et de savoir si elle doit semer à chaque année le bout de terrain appartenant à la municipalité ou si ça peut rester en gravier. Nous parlerons au déneigeur pour qu'il replace les roches, et nous mentionnerons à la citoyenne que le bout de terrain peut rester en gravier.

**Résolution : 11-06-2021 (Demande d'appui pour un projet de garderie subventionnée)**

CONSIDÉRANT la fermeture de la seule garderie familiale dans la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire en février dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une grande demande pour ce genre de services en région ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire est située dans un endroit stratégique pour développer une garderie privée (style CPE) ;

CONSIDÉRANT QUE la route régionale 283 passe directement dans le village de Notre-Dame-du-Rosaire ;

CONSIDÉRANT QU'un service de garderie subventionnée serait un levier important et bénéfique pour nos municipalités du Sud de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE, pour la viabilité du projet, la garderie aurait besoin de 42 places subventionnées ;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'appuyer la démarche d'une garderie subventionnée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

Aucune demande de subvention.

**7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

M. Mathieu Therrien donne de l'information concernant les statistiques du mois de mai du Centre de Plein-Air, et les activités à venir. M. André Bernard, responsable du service en sécurité incendie et de la voirie, est présent. Il donne un compte-rendu des travaux réalisés et en cours.

## **8. DISCUSSIONS DIVERSES**

### **Résolution : 12-06-2021 (Vente pour non-paiement de taxes – report au 14 juillet 2021)**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire trésorière a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du code municipal ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles le 14 juillet 2021, au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales (1038 C.M.). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 13-06-2021 (Permis de lotissement non-payé et non-signé)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de mandater un huissier dans le dossier du permis de lotissement non-payé, et non-signé depuis le 11 septembre 2018, suite aux démarches infructueuses de contacter le citoyen. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 14-06-2021 (Formation pinces de désincarcération)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'inscrire jusqu'à trois pompiers à la formation de pinces de désincarcération, à St-Paul au début du mois de septembre. Advenant le cas où un seul pompier pourra être inscrit, nous inscrirons M. André Bernard. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 15-06-2021 (Projet de loi n°67)**

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises

pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021;

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

1. Le Règlement numéro 04-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 8 et 9 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Un avis de motion est donné pour le projet de règlement sur les chiens.

**Résolution : 16-06-2021 (Vote par correspondance – élections 2021)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU qu'il n'y aura pas de vote par correspondance lors des élections 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 17-06-2021 (Désherbage et peinture de la patinoire)** Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Mme France Couture pour l'entretien printanier des fleurs du parc municipal et pour des travaux de peinture des bandes de patinoire, à un tarif de 15,00\$/heure. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 18-06-2021 (Inscription au congrès de l'ADMQ – 15 au 17 juin 2021)** Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale de s'inscrire au congrès virtuel de l'ADMQ qui se déroulera du 15 au 17 juin 2021, au coût de 399\$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 19-06-2021 (Dossier MADA – Panneau d'affichage électronique)**  
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 20-06-2021 (Dossier garage municipal : mandat et offre d'achat)**  
Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de mandater la directrice générale pour faire et donner l'offre d'achat d'une résidence avec garage qui servira de garage municipal, et de l'autoriser à signer un contrat substantiellement conforme. Le montant offert inclus des biens meubles pour un montant de 17,825\$, et les détails suivront s'il y a acceptation de l'offre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 21-06-2021 (Dossier développement résidentiel : débroussaillage)**  
Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de mandater la C.G.F.A. pour le débroussaillage d'un terrain du développement résidentiel. Les travaux s'effectueront dans la semaine du 14 juin, et un tarif de 35\$ de l'heure sera chargé. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 22-06-2021 (Augmentation des heures de travail)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'augmenter les heures de travail de la directrice générale à 40 heures par semaine. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9. VARIA**

Mme Linda Paré demande des nouvelles concernant le camp de jour. Des discussions se feront à ce sujet.

**10. COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

**COMPTES**

Total des salaires du 25 avril au 29 mai 2021 10 217,75 \$

**Résolution : 23-06-2021 (comptes)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 120,538,73\$ soient payés, et que le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la période de questions au public. Aucune question.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution : 24-06-2021 (levée de la séance)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Caroline Dancause DGet sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---